

Ambroisie à feuilles d'armoïse

Une plante allergisante et envahissante

Que faire en présence d'ambroisie ?

En raison de son pollen fortement allergisant, l'ambroisie à feuilles d'armoïse est une espèce à enjeux pour la santé humaine. Cette plante fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de destruction obligatoire dans tous les départements du Grand Est. L'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses, également réglementées, y sont moins présentes.

Un plan d'actions régional, mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et animé par FREDON Grand Est, vise à prévenir et détecter précocement leur implantation, la lutte étant alors d'autant plus efficace.

L'ambroisie doit être détruite avant la pollinisation et, à nouveau, avant la grenaison.

Reconnaître l'ambroisie à feuilles d'armoïse

PÉRIODE DE L'ANNÉE / STADE DE LA PLANTE <i>(variable selon les années)</i>	QUE FAIRE ? <i>(à adapter selon le volume)</i>	OÙ L'ÉLIMINER ?	RECOMMANDATIONS
	<p>MAI à JUIN voire jusqu'en septembre Plantule Stade végétatif de croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser au sol • Compostage • Déchetterie • Méthanisation 	
	<p>JUIN à JUILLET Phase de croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser au sol • Compostage • Déchetterie • Méthanisation 	 
 <p><i>Flours mâles Flours femelles</i></p>	<p>JUILLET Floraison</p> <p>Fauchage avec une hauteur de coupe entre 2 et 6 cm ou vers 10 cm si le couvert de graminées est important <i>> Utilisation possible de tondeuse rotative ou débroussailleuse à fil</i></p>	<p>Emballer les plants arrachés avant de les transporter vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la déchetterie • la méthanisation • le compostage industriel (40 jours à 70°C) • l'incinération en installation agréée 	   

PÉRIODE DE L'ANNÉE / STADE DE LA PLANTE
(variable selon les années)

QUE FAIRE ?
(à adapter selon le volume)

OÙ L'ÉLIMINER ?

RECOMMANDATIONS

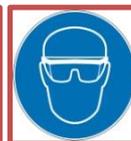


AOUT à SEPTEMBRE Pollinisation Plante très allergisante

- Vérifiez que les plants ne portent aucune graine
- Fauchage avec une hauteur de coupe entre 2 et 6 cm ou vers 10 cm si le couvert de graminées est important
- Déchaumage (parcelles agricoles)

Emballer les plants arrachés avant de les transporter vers :

- la méthanisation
- le compostage industriel (40 jours à 70°C)
- Incinération en installation agréée
- Brûlage* sur pied si impossibilité d'incinérer



SEPTEMBRE à OCTOBRE Fructification/Grenaison

Incinération ou brûlage* sur pieds

- Méthanisation
- Compostage industriel (40 jours à 70°C)
- Incinération en installation agréée



* Le brûlage sur place des déchets de plantes n'est possible que dans certaines conditions : s'assurer du respect des autres réglementations auprès de la mairie ou de la préfecture.

ATTENTION : évitez la dissémination des graines !

1. Nettoyez minutieusement le matériel
2. Détruisez les plants sur place. Si c'est impossible, emballez-les avant de les transporter vers un site d'élimination adapté (voir ci-dessus).

Signalez la présence d'ambroisie grâce à « **SIGNALEMENT AMBROISIE** »



- Téléphone : 0 972 376 888
- Site internet : www.signalement-ambroisie.fr
- Messagerie : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléchargez l'application mobile : *Signalement Ambroisie*

1 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

En savoir plus :

- > Observatoire des ambrosies : ambroisie-risque.info
- > Sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr
 - [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte contre l'ambroisie](#)
 - [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > L'ambroisie](#)
- > FREDON Grand Est : <http://fredon.fr/grand-est/>
 - Guide de gestion – Agir contre l'ambroisie à feuilles d'armoise : <https://ambroisie-risque.info/wp-content/uploads/2021/08/Guide-gestion-Agir-contre-lambroisie-1.pdf>
- > Centre de ressources « Espèces exotiques envahissantes »
 - Guide du traitement des déchets de plantes : http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2022/03/accompagner-traitement-dechets-eee_vfinale.pdf